

SÉLECTIONNER UNE SEULE CATÉGORIE

Catégorie	Cocher	Autorisez le déplacement de :	Largeur (m)	Longueur Hauteur (m)	Poids (kgs)
Charges générales	<input type="checkbox"/>	CHARGES sur une remorque de type porte-engins tirée par un véhicule automobile Commercial; tous deux munis de permis valides en Ontario.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	25 4,26	<input type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	CHARGES sur une remorque de type plateau tirée par un véhicule automobile commercial; tous deux munis de permis valides en Ontario.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	25 4,26	<input type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	CHARGES sur un véhicule automobile commercial (camion seulement) muni d'un permis valide en Ontario.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	CR 4,26	<input checked="" type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	_____ sur une remorque de type _____ tirée par un véhicule automobile commercial; tous deux munis de permis valides en Ontario.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	25 4,26	<input type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	CHARGES SUR une semi-remorque, une remorque extensible ou une remorque à poutre télescopique, tirée par un véhicule automobile commercial, tous deux munis d'un permis valide en Ontario. Les diabolos peuvent être combinés à la remorque si nécessaire.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	25 4,26	<input type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	CHARGES sur une remorque de type B-TRAIN tirée par un véhicule automobile commercial; tous deux munis de permis valides en Ontario.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	CR 4,26	<input checked="" type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	Véhicule automobile commercial tirant un APPAREIL ou un ENGIN; le véhicule automobile doit être muni d'un permis valide en Ontario. Longueur du porte-à-faux requise >4,65 m à _____ mètres.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	25 4,26	<input type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	Remorque de type porte-engins de dimensions exceptionnelles tirée par un véhicule automobile commercial; tous deux munis d'un permis de conduire valide en Ontario.	Deux voies 3,10 Voies mult. 3,10	25 CR	<input checked="" type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
Billots	<input type="checkbox"/>	BILLOTS PLEINE LONGUEUR sur une semi-remorque ou une remorque extensible, tirée par un véhicule automobile commercial; tous deux munis de permis valides en Ontario.	Code de la route	26,05 CR	<input checked="" type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
Grues mobiles	<input type="checkbox"/>	GRUE MOBILE _____ à essieu, grue automobile _____ (constructeur), modèle n° _____, n° de série _____.			<input type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	GRUE MOBILE _____ à essieu, grue automobile _____ (constructeur), modèle n° _____, n° de série _____ et un diablo à essieu _____.			<input type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
Bâtiments	<input type="checkbox"/>	CONSTRUCTION MODULAIRE sur une semi-remorque ou une remorque de type porte-engins tirée par un véhicule automobile commercial; tous deux munis de permis valides en Ontario.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	25 4,26	<input checked="" type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	MAISON MOBILE, BUREAU MOBILE ou UNITÉ MOBILE DE CHANTIER tiré(e) par un véhicule automobile commercial muni d'un permis valide en Ontario.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	25 4,26	<input checked="" type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
Véhicules agricoles	<input type="checkbox"/>	VÉHICULE AGRICOLE ou ÉQUIPEMENT AGRICOLE DE DIMENSIONS EXCEPTIONNELLES sur une semi-remorque ou une remorque de type porte-engins tirée par un véhicule automobile commercial; tous deux munis de permis valides en Ontario.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	25 4,26	<input type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	VÉHICULE AGRICOLE ou ÉQUIPEMENT AGRICOLE DE DIMENSIONS EXCEPTIONNELLES sur un véhicule automobile commercial muni d'un permis valide en Ontario.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	12,5 4,26	<input checked="" type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
Dépanneuses	<input type="checkbox"/>	Combinaison d'un véhicule et d'une roulotte en panne remorqués par une dépanneuse munie d'un permis valide en Ontario.	Code de la route	CR CR	<input type="checkbox"/> Code de la route <input checked="" type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	Véhicule en panne remorqué par une dépanneuse munie d'un permis valide en Ontario.	Code de la route	CR CR	<input type="checkbox"/> Code de la route <input checked="" type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	DÉPLACEMENTS D'URGENCE SEULEMENT – Équipement d'urgence ferroviaire sur une semi-remorque ou une remorque de type porte-engins tiré par un véhicule automobile commercial; tous deux munis de permis valides en Ontario.	Deux voies 3,70 Voies mult. 3,85	25 4,26	<input type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
	<input type="checkbox"/>	Un équipement de voirie automobile, portant le nom de _____ à essieu, n° de modèle _____ et n° de série _____.			<input type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels
Poteau d'Hydro	<input type="checkbox"/>	POTEAUX D'HYDRO sur une remorque extensible ou de type train porteur tirée par un véhicule automobile commercial; tous deux munis de permis valides en Ontario.	Code de la route	28 CR	<input checked="" type="checkbox"/> Code de la route <input type="checkbox"/> Poids standard <input type="checkbox"/> Poids exceptionnels

Cocher la case appropriée et ajouter les renseignements qui s'appliquent. Dans le cas de poids exceptionnels, remplir la section 5a.

5a. « Poids exceptionnels » requis pour les catégories de charges sélectionnées

Description du véhicule (comprenant le nombre d'unités, les numéros d'immatriculation et les VIN, lorsque applicable).

N ^{bre} d'essieu	Type de composant	N ^{bre} de pneus par essieu	Capacité de l'essieu indiquée par le fabricant	Largeur des pneus (mm)	Indice des pneus (kg)	Poids requis par essieu (kg)	Distance inter-essieux (m)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							

Poids total requis
(Maximum 63,500 kgs).**5b. Lorsque le permis annuel avec poids standard est sélectionné, les couvertures de poids permis suivantes s'appliqueront :**

Poids autorisés pour le transport de charges indivisibles :

- a) Le poids sur les pneus dont la largeur est inférieure à 350 mm ne peut pas dépasser onze kilogrammes par millimètre de largeur comme il est marqué en relief sur le flanc du pneu; dans le cas des pneus qui ont une largeur de plus de 350 mm, le poids ne peut pas dépasser dix kilogrammes par millimètre de largeur comme il est marqué en relief sur le flanc du pneu.;
- b) Les poids ne peuvent dépasser la capacité étalonnée du fabricant de tout véhicule ou élément des pneus;
- c) Le poids maximal sur un seul essieu autre que l'essieu avant doit être conforme au poids prévu par le Code de la route, plus 5 000 kg. Les essieux munis de pneus uniques ne peuvent dépasser 9 000 kg;
- d) Le poids maximal sur des essieux tandems ou sur deux groupes d'essieux doit être conforme au poids prévu par le Code de la route, plus 7 000 kg;
- e) Le poids maximal sur tous les autres unités d'essieux et groupes d'essieux :
 - a. ayant un écartement total de moins de 3,6 mètres doit être conforme au poids prévu par le Code de la route, plus 9 000 kg;
 - b. ayant un écartement total de 3,6 mètres ou plus doit être conforme au poids prévu par le Code de la route, plus 10 000 kg;
- f) Le poids brut maximal pour :
 - a. les tracteurs tirant une remorque à deux essieux; 55 000 kg;
 - b. les tracteurs tirant une remorque ayant trois essieux ou plus d'une longueur de base égale ou inférieure à 16,5 mètres, le moindre des deux poids suivants : le poids prévu par le Règlement 413/05 pris en application du Code de la route, plus 10 000 kg, ou 63 500 kg;
 - c. les tracteurs tirant une remorque ayant trois essieux ou plus d'une longueur de base supérieure à 16,5 mètres, le moindre des deux poids suivants : le poids prévu par le Règlement 413/05 pris en application du Code de la route, plus 13 000 kg, ou 63 500 kg;
- g) Le poids brut enregistré (PBE) au minimum le moindre des deux poids suivants : 63 500 kg, ou le poids brut réel du véhicule

Nonobstant la condition 24, le détenteur du permis a droit à des privilèges relatifs au poids exceptionnel lorsqu'une période de charge réduite est en vigueur, sous réserve de la moindre des restrictions de poids ci-dessus ou d'un maximum de 7 700 kg par essieu ayant des pneus uniques (deux) et de 10 000 kg par essieu ayant des pneus doubles (quatre). Les privilèges relatifs au poids exceptionnel ne s'appliquent pas aux routes visées par une période de charge réduite et pour lesquelles une signalisation a été installée à cet effet conformément au Règlement de l'Ontario 615.

6. Mode de paiement et méthode d'expéditionMode de paiement Argent comptant Chèque Paiement direct Carte de créditMéthode d'expédition du permis : ramasser par la poste de la messagerie de la messagerie
(porter à ma carte de crédit) (Nom de la messagerie et n° du compte _____)

Commentaires - Réserve au ministère

Les renseignements personnels fournis dans la présente formule sont recueillis en vertu de l'article 205 du Code de la route et servent à évaluer l'admissibilité au permis pour véhicule ou charge de dimensions/poids exceptionnels. Envoyer les demandes de renseignements à l'ingénieur responsable du poids et des charges, MTO, Bureau des sanctions et des enquêtes concernant les transporteurs, Section des permis pour véhicule ou charge de dimensions/poids exceptionnels, 301, rue St. Paul, 3^e étage, St. Catharines (Ontario) L2R 7R4, (416) 246-7166/1(800)387-7736. <http://www.mto.gov.on.ca>